

Internet

À L'ABORDAGE...

En novembre 2003, naît le site de téléchargement populaire «The Pirate Bay». Il est aujourd'hui attaqué dans son pays d'origine, en Suède, par des représentants des industries de la musique, du cinéma, et du jeux-vidéo.



Un procès emblématique aux yeux de beaucoup d'internautes du monde entier, qui a débuté hier et qui doit durer 13 jours. Frederik Neij, Gottfrid Svartholm, Peter Sunde et Carl Lundström, les quatre responsables du site encourent une amende d'environ 120 000 euros et une peine de deux ans d'emprisonnement maximum. Ils sont accusés par l'industrie culturelle d'avoir mis à disposition des internautes, des millions de liens vers des musiques, des films ou des jeux-vidéos piratés et donc d'avoir «promu les violations par d'autres personnes des lois protégeant les auteurs». Les plaignants réclament en tout, plus que 10 millions d'euros de dommages et intérêts !

Déjà en mai 2006, une descente de police dans les locaux de «The Pirate Bay» avait confisqué les serveurs du site. Malgré cela, il rouvrait ses portes quelques jours plus tard. Il compte plus de 22 millions d'utilisateurs à travers le monde ! La semaine dernière, le site a compté pas moins de 15 millions de visiteurs uniques en une seule journée. 22% des connexions venaient de Chine, 11% des Etats-Unis et 4% de France (en décalage avec les propos d'un certain Luc Besson, cf. **édition d'hier**).

Le porte-parole de «The Pirate Bay» déclare qu'il ne voit pas «comment les plaignants pourraient mettre les responsables du site en prison». En effet, le site ne faisant en réalité qu'indexer des fichiers existants sur les ordinateurs du monde entier. Les liens proposés ouvrent un programme nommé BitTorrent, qui se charge ensuite de télécharger les fichiers...

Si les représentants des industries culturelles n'obtiennent pas pleinement satisfaction, ou si les accusés arrivent à être condamnés, les deux parties ont déjà annoncé qu'elles feraient appel. La procédure pourrait traîner durant de longues années... Assez de temps pour la baie des pirates, pour continuer d'abriter ses trésors... Petit rappel, les fichiers que référence le site, peuvent s'avérer tout à fait légaux (comme celui-ci par exemple : http://thepiratebay.org/torrent/4728577/Debian_GNU_Linux_5.0_%5Bx86-64%5D) !

Source : <http://www.freenews.fr/nat/6544-divers-ouverture-du-proces-des-responsables-de-pirate-bay.html>

Média

QUI A DIT QUE L'INDUSTRIE DU CINÉMA ALLAIT MAL ?

Plus de 113 millions d'euros ! C'est la somme récoltée par les salles de cinéma sur le seul mois de janvier ! Ce montant a été calculé en multipliant les 14,9 millions d'entrées par les 7,6 euros du prix moyen d'une place de cinéma...

Par rapport à l'année dernière, le nombre d'entrées a augmenté de près de 4%. Le marché du cinéma se porte donc très bien. Comme explications, certains parlent de films «locomotives», d'autres d'un «bouche-à-oreille» de plus en plus puissant, amplifié par Internet...



Même si en trente ans, le prix de la place de cinéma aura été multiplié par 17, et contrairement à ce que certains affirment, les salles aujourd'hui se remplissent davantage qu'elles ne se vident :-)

Source : **Aujourd'hui en France**

Free

NATHALIE AU PAYS DU SOLEIL LEVANT ET DU MATIN CALME

Premier voyage international pour notre secrétaire d'Etat à l'économie numérique, puisqu'elle sera jusqu'à dimanche, en visite au Japon et en Corée du Sud.

Pionniers du développement numérique, du très haut débit et de la «high tech», ces pays donneront sûrement des idées à ramener en France... Et c'est bien là le but ! Selon le cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet, l'objectif est d'identifier les usages de la France de demain, afin de «transformer l'innovation en croissance».

Pionniers également de la télévision mobile personnelle, dont le lancement en France a été maintes et maintes fois repoussé, les sud-coréens devront inspirer à notre secrétaire d'Etat, l'adoption d'un modèle économique viable...

Source : **Le Figaro Economie**

Télévision

ENF'1 !

Alors qu'elle était disponible chez certains concurrents depuis un bon moment, la version haute définition de TF1 vient de débarquer sur Freebox TV ! La résolution affichée est de 1 440 * 1 080 pixels et le débit requis, compris entre 5 900 et 6 000 kpb/s.

Deuxième chaîne HD faisant son apparition dans le bouquet basic, Luxe TV, qui elle nécessite environ 5 Mbp/s et affiche une résolution de 1 280 * 1 080 pixels. Un reboot du boîtier HD peut être nécessaire !

Comme pour les autres chaînes HD, si votre débit est suffisant, la chaîne basculera automatiquement dans ce mode.